

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIERE Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° 2026-002			
Date de Convocation 10 février 2026	Date d'affichage 10 février 2026	Séance du 17 février 2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 18 27
OBJET : Approbation du procès-verbal du 04 décembre 2025			

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à 19h09 les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 18

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde- - PASCOAL Mariana - PERON Thomas - SELBONNE Céline- RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - BAC Christine - BROCHADO Françoise – DAHAMNI Abdelkader – GERBOUIN Pierre – BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absents excusés représentés : 09

GORBENA Marcy pouvoir à RAOUL Nathalie
 IBRAHIM Abdou - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
 LWAMBA MAKANYAKA Natalie- pouvoir à ROUSSEAU Edwige
 POINGT Alain - pouvoir à ROUSSEL Annielle
 VILLOING Fabrice- pouvoir à SELBONNE Céline
 CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
 HAUQUELIN Christine - pouvoir à BROCHADO Françoise
 DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian
 HOCDE Stéphanie – pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés : 2

BASELTO Emilie
 DIALLO Maye

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame PASCOAL Mariana en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 078-217806447-20260217-2026-002-DE Date de télétransmission : 04/03/2026 Date de réception préfecture : 04/03/2026

2026-002

Objet : Approbation du procès-verbal du 04 décembre 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

Vu la délibération du 12 mai 2022, n°2022-069, délégations du Conseil municipal au Maire ;

Considérant le procès-verbal présenté ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Prend acte du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2025.

PRISE D'ACTE

DE 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 17 février 2026

Le Maire

Nicolas DAINVILLE



Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260217-2026-002-DE
Date de télétransmission : 04/03/2026
Date de réception préfecture : 04/03/2026